

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

CSC 28 / CCEM 28

EXERCISE/EXERCICE NOUVEAUX HORIZONS

**UN SYSTÈME GLOBAL DE DÉFENSE ANTIMISSILE BALISTIQUE,
UNE OPTION POLITIQUE ET STRATÉGIQUE VIABLE POUR LE CANADA**

By /par Major H. Gosselin

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Table des Matières

Introduction.....	1
Section 1 - La Menace.....	4
Section 2 - Le point de vue américain	8
Section 3 - Le point de vue européen	16
Section 4 - Le point de vue russe.....	23
Section 5 - Le point de vue chinois	29
Section 6 - Le point de vue canadien	34
Section 7 - L'approche proposée.....	42
Conclusion	51
Notes	56
Bibliographie	63

Introduction

Le 1^{er} mai 2001, le Président des États-Unis, George W. Bush, a réitéré son engagement à faire face aux dangers qui apparaissent sur le globe depuis la fin de la guerre froide. Il est d'avis que le monde d'aujourd'hui a besoin d'une nouvelle politique et d'une stratégie plus large de non-prolifération, de contre-prolifération et de défense.¹ Un concept central de la vision du Président Bush a trait à l'équilibre qu'il doit y avoir entre les forces offensives et défensives qu'il faut déployer pour contrer, entre autres, la menace des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) susceptibles de transporter des armes de destruction massives (ADM).

Par conséquent, même si les États-Unis ont depuis lancé un important processus de consultation auprès de certains pays d'Europe, de l'Asie, de l'Australie et du Canada, il est probable qu'ils déploieront un système de défense de missiles antimissiles dans les meilleurs délais. De plus, la récente annonce des États-Unis de leur intention de se retirer du Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) démontre leur volonté de faire avancer le processus de négociation et d'encourager une prise de position de la part des États qui seront touchés par leur projet de Défense nationale antimissile (NMD).

Quelle doit être la politique canadienne vis-à-vis cette question délicate? Selon l'auteur, le Canada doit participer au projet américain d'un système de défense antimissile à la condition qu'il soit basé sur une architecture globale au lieu d'un système

continental et ce, même dans l'éventualité où ce système serait doté de la capacité de protéger les alliés et les amis des États-Unis situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Dans ce travail, l'expression « système global de défense antimissile » ou « système international de défense antimissile » a donc trait à un système de défense qui devrait être mis au point et opéré sous le contrôle de plusieurs puissances. Celui-ci aurait également la caractéristique d'être multi-fonctionnel, puisqu'il intégrerait les systèmes de défenses antimissiles balistiques intercontinentaux avec ceux qui sont plus spécialement conçus pour la défense d'un théâtre d'opérations.

Toutefois, cette proposition relativement originale, dans la mesure où peu d'auteurs l'ont invoquée, se limite à étudier les aspects politiques et diplomatiques de la défense antimissile balistique en excluant la dimension technique. Ainsi, ce document vise à proposer une approche ou une façon d'aborder la question de la défense antimissile. Elle découle de la fusion des idées formulées par le lieutenant-général américain John Costello qui définit le déploiement d'un système de défense global comme l'intégration inévitable des systèmes de défense antimissile de théâtre et des systèmes intercontinentaux, et celles du lieutenant-colonel Mario Lagrange, face à la pertinence de déployer un système de défense global dans un cadre multinational.²

Le système proposé devrait inclure la participation des États-Unis, de l'Europe et du Canada. De plus, la Russie jouerait également un rôle dans le développement, le déploiement et le processus de contrôle de certaines composantes de ce système de

défense. Enfin, la Chine pourrait siéger à un comité permanent qui comprendrait les États-Unis, l'Europe, le Canada et la Russie. Ce comité aurait pour mission d'étudier et de prévenir la menace des missiles balistiques grâce à des politiques et des initiatives conjointes et propices au maintien de la sécurité dans le monde. Enfin, il convient de prendre note que, à des fins de brièveté, ce travail porte surtout sur la dimension liée à la menace des ICBM.

Pour étayer cette proposition, l'auteur analysera d'abord l'importance, l'étendue et la croissance de la menace que posent les missiles balistiques intercontinentaux pour la paix et la stabilité dans le monde. Plus spécifiquement, ce document traitera des principaux éléments de cette menace.

Par la suite, le point de vue américain sera étudié attentivement, car il est à l'origine et au centre de l'ensemble du débat qui a trait au déploiement d'un système de défense antimissile. Celui-ci servira de base de comparaison sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour ensuite analyser les points de vue européen, russe, chinois et canadien.

Finalement, après avoir pesé les avantages et les inconvénients d'une participation canadienne au bouclier antimissile américain, l'auteur expliquera les raisons pour lesquelles un système global de défense antimissile représente la solution qui répondrait le mieux aux intérêts et aux réalités des principales parties dans ce dossier et ce, en dépit des limites et des défis qui entourent une telle proposition.

La Menace

La perception de la menace que pressent un État d'être potentiellement l'objet d'une attaque de missiles balistiques intercontinentaux est un élément central dans l'élaboration de sa politique dans le domaine de la défense antimissile. Dans un premier temps, avant d'analyser les différentes perspectives américaine, européenne, russe, chinoise et canadienne, nous devons d'abord nous pencher sur les quatre principales sources ou composantes de la menace qui est liée aux ICBM. De manière plus spécifique, cette menace est associée à un lancement accidentel ou non-autorisé qui viendrait de la Russie, au lancement délibéré d'un État dit "voyou" ou "paria", au lancement effectué par un groupe terroriste et finalement à la prolifération de la technologie des missiles.

La première hypothèse, l'éventualité d'un lancement accidentel ou non-autorisé d'un missile provenant de la Russie, est principalement liée à ses difficultés économiques et aux conséquences négatives qu'elles ont entraînées sur son budget de la défense durant la dernière décennie.³ En effet, plusieurs spécialistes estiment que cette situation a conduit à une détérioration de la capacité de sa chaîne de commandement à exercer un contrôle adéquat des armes nucléaires tant au plan physique, organisationnel, qu'humain.⁴ De plus, les systèmes de surveillance par satellites et par radars de la Russie sont vieillissants et celle-ci n'est pratiquement plus en mesure de financer leur remplacement. Elle possède toujours un grand nombre de missiles balistiques qui seront là encore un bon moment et qui sont, eux aussi, très difficiles à maintenir en bon état. En

fin de compte, tout cela a pour effet d'augmenter les chances de causer une fausse alerte qui pourrait mener au lancement de missiles balistiques sans qu'il n'y ait réellement une menace à contrer.⁵

En deuxième lieu, le risque qu'un État voyou puisse effectuer un lancement délibéré d'un ICBM représente un autre type de menace importante.⁶ En effet, une telle capacité procure un levier important pour un État qui désire mettre en échec ou se soustraire à la volonté internationale. De plus, la possibilité qu'un État puisse placer une épée de Damoclès au-dessus de la tête des États-Unis et de ses alliés est aussi problématique que déstabilisante puisque ceux-ci héritent souvent de la tâche de mettre en pratique la volonté de la communauté internationale.⁷

Un troisième type de menace provient d'un lancement que pourrait effectuer une organisation criminelle ou un groupe terroriste.⁸ La tragédie du *World Trade Center*, le 11 septembre dernier, démontre qu'il ne faut pas sous-estimer la volonté d'une organisation résolue à employer une réponse asymétrique brutale et ce, même contre une puissance comme les États-Unis. N'oublions pas qu'un missile balistique transportant une arme de destruction massive (WMD) peut faire d'énormes dégâts, même s'il n'est pas doté d'un système de guidage précis. En somme, même si la possibilité semble mince qu'un groupe terroriste puisse effectivement se procurer ou s'emparer d'un tel vecteur, peut-on vraiment prendre le risque d'ignorer une telle menace?

La quatrième source d'inquiétude vis-à-vis la menace des ICBM vient de la prolifération de la technologie des missiles. Le général Ronald Kadish, responsable du programme de défense de missiles balistiques au Pentagone estime « qu'au moins une vingtaine de pays possèdent des missiles balistiques à courte ou moyenne portée alors qu'au moins deux douzaines ont développé ou peuvent développer des armes de destruction massives. »⁹ L'acquisition de ces capacités constitue un pas important pour les pays qui souhaitent développer des systèmes d'armes intercontinentaux. Il est aussi acquis « qu'il existe présentement des conditions politiques et stratégiques plus favorables à la prolifération des missiles balistiques et des armes de destruction massive, particulièrement dans les pays en voie de développement qui font partie de ce que les occidentaux appellent les délinquants. »¹⁰

La prolifération actuelle représente donc une opportunité intéressante, pour une puissance secondaire, d'acquérir les moyens qui lui sont nécessaires pour être en mesure de dissuader, de contraindre et même de s'attaquer aux États-Unis ou à ses alliés si ceux-ci refusent de se plier à sa volonté.¹¹ La menace qui découle de la prolifération de la technologie des missiles est réelle. En fait, d'après le *National Intelligence Council* de la *Central Intelligence Agency* américaine « dans les quinze prochaines années la menace des ICBM viendra principalement de la Russie, de la Chine, de la Corée du Nord, probablement de l'Iran et possiblement de l'Iraq. »¹²

Lorsque l'on étudie les quatre principales composantes de la menace qui découle de l'existence des missiles balistiques intercontinentaux, on se rend compte que celle-ci

croît avec le temps. Même si la prolifération semble être le plus sérieux des problèmes que l'on puisse associer à la question des ICBM, la conséquence d'un lancement est telle que le Canada a l'obligation morale de s'arrêter pour réfléchir sur les moyens appropriés pour contrer cette menace. Ceux-ci peuvent varier d'un État à l'autre selon la perception de la menace qu'ont les gouvernements qui se penchent sur cette question. Que doit faire alors le gouvernement canadien? Avant de pouvoir répondre à cette question, il convient de voir comment certains pays ont décidé de faire face à la menace des ICBM.

Le point de vue américain

La réaction des États-Unis face aux différentes formes de menace que posent les ICBM s'est d'abord traduite par sa volonté de se distancer du Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) négocié avec l'Union soviétique en 1972 et, dernièrement, par l'annonce de son retrait complet.

Selon le Président George W. Bush, les raisons qui justifiaient la mise en œuvre du Traité ABM, lequel a permis de préserver l'équilibre des forces selon la doctrine d'une destruction mutuelle assurée (MAD), ne cadrent plus avec les réalités du monde contemporain.¹³ Monsieur Bush est également d'avis qu'il est nécessaire de définir un nouveau cadre stratégique devant rééquilibrer la relation qui existe entre la dissuasion, la défense, la non-prolifération ainsi que la défense antimissile.¹⁴

Abordée sous un angle différent, cette nouvelle vision stratégique doit nécessairement inclure tous les moyens requis pour se protéger contre la menace actuelle et future d'un lancement ou d'une attaque limitée par ICBM. Cette menace pèse non seulement sur les États-Unis, mais tout autant sur ses alliés, ses amis, ainsi que sur la Russie. Du point de vue américain, le déploiement d'un système NMD représente une composante essentielle de ce nouveau cadre stratégique qui est toujours en développement. Par conséquent, il est clair que dans le contexte socio-politique mondial actuel, les États-Unis ne voient pas d'inconvénient à se retirer du Traité ABM, car ceci

leur permettra de légitimer leur démarche d'aller de l'avant avec la mise en place d'un système NMD.

L'idée d'un système NMD n'est pas nouvelle. L'architecture développée durant l'Administration du Président Clinton est à la base du système de défense antimissile balistique (BMD) que souhaite déployer le Président George W. Bush. Bien que le Président Clinton ait préféré laisser à son successeur la décision d'autoriser ou non le déploiement d'un bouclier antimissile, il a le crédit d'avoir approuvé l'idée d'un système de défense antimissile aux capacités limitées mais proportionnelles à la menace des ICBM.¹⁵

Le 1^{er} mai 2001, le Président Bush a annoncé officiellement que les États-Unis allaient déployer un système BMD dans les meilleurs délais. Cette décision a été prise en fonction de cinq postulats. Le premier consiste en ce que les États voyous ont ou auront bientôt des missiles avec des WMD qui seront en mesure d'atteindre les États-Unis. Le deuxième est qu'il y a une possibilité que ces missiles soient utilisés contre les États-Unis. Le troisième est le fait que la défense antimissile constitue une partie importante, sinon essentielle, de la réponse de cette menace. Quatrièmement, en terme de sécurité, les avantages de déployer un tel système sont supérieurs aux inconvénients ou aux risques de voir naître une nouvelle course aux armements. Finalement, la technologie nécessaire pour construire un système BMD peut être développée.¹⁶

Bien que le système BMD que souhaite déployer le Président Bush ne soit pas encore complètement défini, nous savons déjà que ce système sera plus robuste et plus complexe que celui qu'avait envisagé le Président Clinton. En effet, en plus d'insérer les composantes du système NMD qui seraient basées au sol, le BMD aurait une architecture qui permettrait une interception des missiles lors de la phase de propulsion (BPI) et qui comprendrait plusieurs niveaux (*multi-layers system*) incluant des composantes stationnées en mer et, éventuellement, dans l'espace.¹⁷ De plus, contrairement au plan du Président Clinton, le système BMD du Président Bush pourrait s'étendre au-delà du territoire américain pour y inclure ses alliés et ses amis. Ainsi, il a nommé une équipe chargée d'engager des discussions avec ceux-ci, et de recueillir leurs points de vue, non seulement en regard du système BMD, mais aussi au sujet de la mise en œuvre d'une stratégie globale pour contrer la menace des missiles balistiques.¹⁸

Dans la dernière année, le changement de la politique américaine vis-à-vis de la possibilité de déployer une couverture de défense antimissile qui comprendrait aussi ses alliés et ses amis, plutôt que le système restreint envisagé au départ, a eu pour effet, chez ces derniers, de répondre à quelques-unes de leurs inquiétudes.

Par exemple, l'ancien Secrétaire à la Défense américaine William Cohen a déjà admis que le système NMD de l'Administration Clinton inquiétait les Européens, qui voyaient ainsi la possibilité que les États-Unis se dissocient des préoccupations de sécurité interne de l'Europe et ce, au profit d'une attitude plus isolationniste.¹⁹ Dans ce sens, la proposition du Président Bush aborde et rectifie ce problème. Cependant, ce que

le gouvernement américain ne dit pas, c'est « qu'une Europe vulnérable à une attaque de missile pourrait elle-même être dissuadée d'appuyer ou de participer avec les États-Unis à une intervention militaire lors d'une crise régionale. »²⁰ Ainsi, par rapport au NMD, un système BMD peut potentiellement servir autant les intérêts de l'Europe que ceux des États-Unis.

De plus, du point de vue des Américains, le système BMD comporte également plusieurs autres avantages non négligeables. Tout d'abord, il s'intègre à la vision du nouveau cadre stratégique que souhaite voir naître le Président Bush. Deuxièmement, le système BMD est une réponse crédible aux quatre principales formes que peut prendre la menace d'une attaque d'ICBM. Troisièmement, selon le Secrétaire à la Défense américain Donald Rumsfeld, le déploiement d'un tel système pourrait permettre d'éviter qu'une absence de défense contre les missiles balistiques ne vienne encourager la prolifération des missiles. En effet, on pense que, « si les États-Unis déploient cette défense (antimissile), les États potentiellement enclins à proliférer vont abandonner leurs efforts pour acquérir des missiles à cause de la capacité des Américains de se défendre contre une telle attaque. »²¹

En outre, en évitant de devenir les otages d'un pays qui menace d'employer des missiles ICBM, les États-Unis conservent leur liberté d'action pour intervenir à l'étranger. Mieux encore, ils pourront maintenant le faire tout en rassurant la population, en affirmant que le gouvernement fait le nécessaire pour la protéger contre ce genre d'agression en provenance d'un acteur politique irrationnel.

Par ailleurs, la perspective américaine de la défense contre les missiles intercontinentaux dépasse largement le déploiement d'un simple système BMD. En effet, toujours selon son discours du 1^{er} mai 2001, le Président Bush a mentionné que le nouveau cadre de stratégie de défense doit s'accompagner de réductions supplémentaires des armes nucléaires, de sorte que les nouveaux concepts dissuasifs s'appuient autant sur les forces offensives que défensives.²² Les Américains sont conscients que la Russie est inquiète car celle-ci n'a aucune garantie que l'Administration Bush ne déploiera pas un plus grand nombre de missiles antimissiles que celui qui était initialement prévu dans le cadre du déploiement du système BMD.²³ À la limite, ceci implique que les États-Unis pourraient alors être en mesure, grâce à leur importante capacité ICBM, de lancer une première frappe et tout de même espérer vaincre une contre-attaque russe par le biais de leur système BMD.

Dans ce contexte, on comprend un peu mieux les motifs du Président Bush à effectuer des coupures importantes de l'arsenal d'ICBM, sans lesquelles, le déploiement de son système BMD peut facilement être perçu comme étant un acte déstabilisant pour la sécurité dans le monde. Par conséquent, l'annonce récente qu'il a l'intention de faire passer le nombre d'armes nucléaires stratégiques déployées par les États-Unis d'environ 7 000 à moins de 2 200, au cours des dix prochaines années, est cohérente avec le cadre stratégique qu'il préconise. De plus, la réponse positive du Président de la Russie Vladimir Poutine, qui a annoncé par la suite que son pays réduirait des deux tiers son arsenal de 6 000 armes nucléaires stratégiques, témoigne de l'importance d'intégrer le système BMD au sein d'une nouvelle vision stratégique qui reste à être développée.²⁴ Le

Président Bush n'a toujours pas clairement défini ce qu'il entend par cette vision ou ce "cadre de défense stratégique".

D'un autre côté, il faut admettre qu'une force de 2 000 ogives nucléaires, qui correspond aussi au plancher minimum évoqué lors des négociations préliminaires de START III ayant eu lieu entre les Présidents Clinton et Yeltsine au Sommet d'Helsinki, est telle qu'elle suffirait pour mener une contre-attaque destructrice, peu importe les conditions dans lesquelles une guerre commencerait.²⁵ Cependant, cela est loin d'avoir pour effet de réduire la pertinence et la valeur des initiatives américaines mentionnées précédemment. En effet, celles-ci se complètent. Chacune d'elles contribue à créer un environnement favorable à la croissance continue du climat de confiance nécessaire pour mener à bien le développement du cadre de défense stratégique. De toute manière, il faut bien reconnaître que les coupures annoncées auront tout de même l'avantage de diminuer le nombre d'ICBM qui existent, ce qui signifie une diminution des risques d'un lancement accidentel ou non-autorisé de la Russie.

L'établissement d'un climat de confiance durable entre la Russie et les États-Unis prend de l'importance à mesure qu'il devient plausible que, d'ici 2010-2015, la Russie ne puisse maintenir qu'une force de quelques 500 ogives.²⁶ Dans un tel cas, on comprend qu'un système BMD, même avec une capacité limitée, peut prendre des proportions inquiétantes aux yeux de la Russie.²⁷ Il est donc important que les États-Unis tiennent compte de cette situation dans le développement global de leur nouveau concept stratégique s'ils veulent éviter d'éventuelles frictions avec la Russie.

Ce qui est particulièrement intéressant dans l'allocution du 1^{er} mai 2001 du Président Bush, ce sont les nouvelles avenues qu'il propose et qui pourraient potentiellement solutionner, du moins partiellement, certains défis que posent les situations décrites aux paragraphes précédents. Entre autres, il évoque des moyens que l'on pourrait employer pour accroître la sécurité nationale et collective grâce à un système BMD, correctement intégré à un nouveau concept de défense stratégique, sans pour autant aller trop loin et créer involontairement l'effet contraire de celui désiré.

Ainsi, le président Bush insiste sur la nécessité de développer avec la Russie une relation basée sur l'ouverture, la confiance mutuelle et la coopération dans des domaines comme la défense antimissile.²⁸ Il aborde également l'importance de faciliter l'échange d'informations pour améliorer la capacité de son pays et celle de la Russie de détecter rapidement le lancement d'un missile.²⁹ Finalement, il va même jusqu'à mentionner que ceux-ci pourraient peut-être un jour coopérer dans une défense qui serait conjointe.³⁰ Ce dernier point est très significatif, car il laisse entrevoir jusqu'où les Américains sont probablement prêts à aller dans la définition de l'architecture du nouveau cadre stratégique qu'ils proposent. Il est donc vraisemblable que l'entente conclue en vue de l'établissement d'un centre conjoint d'échange de données (JDEC), signée à Moscou en juin 2000 par les Présidents Clinton et Poutine, ne soit pas un accord exceptionnel mais plutôt le premier de plusieurs initiatives à venir au sein du cadre stratégique désiré par le Président Bush.³¹

Il devient apparent qu'en s'éloignant progressivement du concept d'un NMD et en le remplaçant par celui d'un BMD que non seulement les Américains tentent de convaincre la Russie d'adhérer à un nouveau cadre de défense, mais qu'en plus, ils cherchent à éviter un schisme avec l'Europe. Cette façon de faire permettrait ainsi aux Américains de gagner la liberté d'action dont ils ont besoin pour mettre en place les défenses qu'ils jugent essentielles.³²

En somme, le BMD doit être vu comme faisant partie d'un tout. Il est un moyen et non une fin. Par conséquent, le Canada doit en mesurer la valeur et la pertinence selon sa contribution réelle au nouveau cadre de défense stratégique qui est présentement en développement. En ce sens, il est clair qu'un système BMD représente une solution attrayante aux yeux des Américains. Cependant, est-ce vraiment la meilleure voie à suivre? Quelle est la perspective réelle des autres acteurs politiques importants? L'étude de ces questions, dans les prochaines sections, permettra de proposer une approche que le Canada pourra adopter dans ce dossier.

La point de vue européen

En réponse aux orientations américaines, plusieurs gouvernements d'Europe, comme ceux de l'Allemagne et de la France, ont fait preuve de retenue et ont émis discrètement des réserves face au programme d'un système NMD tel que proposé par l'Administration Clinton en 1996. Ceux-ci n'ont manifesté que peu d'enthousiasme vis-à-vis l'annonce du Président Bush de déployer un système BMD. Cette attitude circonspecte s'explique principalement par cinq raisons.

La première a déjà été étudiée dans la section précédente. Il n'est pas dans l'intérêt de l'Europe de voir les États-Unis se diriger vers un système de défense NMD. Ce système, dont l'une des caractéristiques serait d'être parfaitement autonome, favoriserait, par voie de conséquence, une certaine forme d'isolationnisme de la part des Américains.³³ De ce fait, les Européens craignent que les États-Unis « risquent davantage de déplacer les priorités de leur politique étrangère au détriment de leurs engagements traditionnels envers la stabilité de l'Europe. »³⁴ De plus, bien que la proposition d'un système BMD par l'Administration Bush semble résoudre cette difficulté, il ne faut perdre de vue, qu'aux yeux des Européens, l'examen de la question de la défense antimissile dépasse largement le simple aspect d'être protégé ou non par le système américain.

En effet, certains auteurs sont d'avis que la principale inquiétude européenne face au bouclier antimissile américain concerne les effets potentiellement négatifs que celui-ci

pourrait avoir sur les relations des pays de l'Ouest avec la Russie et la Chine.³⁵ Pour éviter que les Européens ne développent une telle crainte, il est important que les Américains démontrent que leur projet de défense antimissile ne cherche pas à les protéger spécifiquement, ainsi que leurs amis et leurs alliés, contre la Russie et la Chine.³⁶

Une deuxième raison qui motive l'attitude prudente de l'Europe est que le BMD pourrait causer une nouvelle course aux armements. Celle-ci risquerait d'avoir lieu avec des puissances qui pourraient se sentir pressées d'accroître leur arsenal de missiles de manière à ce qu'elles puissent continuer d'être en mesure de pouvoir percer le système antimissile américain.³⁷ Pour diminuer les risques d'escalade, les Européens estiment qu'il est important d'intégrer les mesures de défense que proposent les États-Unis avec les initiatives qui favorisent la non-prolifération et le désarmement et ce, à l'intérieur d'un seul et même cadre stratégique.³⁸ En ce sens, la volonté affichée par les États-Unis d'effectuer des coupures au sein de son arsenal nucléaire est significative. D'une part, ils sont disposés à effectuer des coupures même si le déploiement du système BMD n'est toujours pas commencé. D'autre part, cette volonté démontre à la Russie, à l'Europe et au reste du monde que le Président Bush cherche concrètement à lier la défense antimissile au processus de désarmement.

La troisième raison est que plusieurs pays d'Europe ne perçoivent pas la menace des missiles balistiques de la même manière que les États-Unis. Par conséquent, ils ne l'abordent pas de la même façon. Par exemple, du point de vue technologique, certains

experts européens estiment que la menace des ICBM en provenance des “pays à problèmes” n’est pas aussi pressante que le prétend le gouvernement américain, de sorte que cette menace ne sera pas une réalité avant huit à dix ans.³⁹ Au plan politique, les Européens ont tendance à regarder la menace des “pays à problèmes” sous l’angle de leur intention réelle d’employer des missiles balistiques contre l’Europe plutôt que de se concentrer sur leur capacité de pouvoir le faire.⁴⁰ Par conséquent, les gouvernements européens favorisent une approche axée sur la coopération plutôt que sur la confrontation. Dans le cadre de cette vision participative, ils accordent une plus grande importance au dialogue, au compromis et au développement de liens économiques qu’à l’emploi de la dissuasion militaire pour décourager les comportements indésirables.⁴¹

Plusieurs gouvernements européens ont développé des liens étroits, tant politiques qu’économiques, avec un bon nombre de ces pays. Ces relations ont pour effet, à leurs yeux, de diminuer significativement les risques d’une agression de leur part.⁴² Par conséquent, il n’est pas étonnant de constater que les Européens fassent une évaluation différente de celle des Américains face à la probabilité d’une attaque par les États considérés comme problématiques par les États-Unis.

Quatrièmement, le défi technologique que suppose le développement d’un système BMD est énorme. Ce constat n’est donc pas étranger au scepticisme répandu en Europe vis-à-vis de la faisabilité du projet américain.⁴³ Ainsi, même si le projet d’un BMD est loin d’être aussi ambitieux que ne l’était le système de défense stratégique (SDI) du Président Reagan, il n’en demeure pas moins qu’il nécessite une grande

mobilisation des ressources humaines et financières sans pour autant offrir une garantie de succès. Par conséquent, il y a tout lieu de croire que la complexité technique des futures composantes du système BMD, la répartition des coûts du projet et le partage des fruits de la recherche et du développement auront tous pour effet d'influencer l'opinion des Européens eu égard au degré de leur participation à ce projet. Les mêmes motifs risquent également de faire hésiter le Canada.

Cinquièmement, sans pour autant ignorer la menace d'une attaque éventuelle par missiles balistiques dans un avenir plus ou moins rapproché, il faut reconnaître que les gouvernements européens ont déjà leurs propres priorités dans le domaine de la défense antimissile. En effet, puisque ces derniers « ont tendance à voir la prolifération des missiles dans un contexte régional, comme par exemple en Asie ou au Moyen Orient, et non pas nécessairement comme étant le précurseur d'une me

importante des pays européens membres de l'OTAN dans la défense antimissile se fera au détriment des programmes dont ils ont besoin pour combler l'écart technologique important qui les sépare des États-Unis.⁴⁵ Cette observation est importante dans le développement d'une architecture de défense antimissile robuste, car les budgets de défense des Européens ne leur permettent pas le développement et le déploiement de n'importe quel système de défense antimissile.

Poussant le raisonnement plus loin, il ressort que l'option de développer un système BMD dans lequel seraient intégrées les composantes d'un système TMD pourrait éventuellement représenter un moyen de concilier les intérêts à la fois de l'Europe et ceux des États-Unis. Toutefois, les pourparlers entre les États-Unis et l'Europe n'indiquent pas clairement le niveau d'intérêt que peut représenter une telle proposition pour l'atteinte de leurs objectifs respectifs en matière de défense antimissile.

Nonobstant cette situation quelque peu précaire, ainsi que les inquiétudes significatives qui ont déjà été soulevées par plusieurs pays d'Europe, on note depuis quelque temps un adoucissement de leur ton face au projet du Président Bush.⁴⁶ D'une part, ce revirement semble partiellement attribuable au fait que les Européens sont de plus en plus convaincus que le Président Bush est fermement déterminé à faire de ce projet une réalité concrète.⁴⁷ En effet, « la plupart des chefs européens ont conclu qu'une opposition catégorique serait inutile et qu'il est préférable d'essayer d'influencer la nature, l'étendue et le moment de la prise de décision d'un déploiement plutôt que de tenter d'arrêter quelque chose qui aura lieu de toute façon. »⁴⁸ D'autre part, il semble y

avoir une impression grandissante, au sein des décideurs politiques, que la défense antimissile puisse effectivement contribuer à faire face aux nouvelles menaces.⁴⁹ Par exemple, « quelques gouvernements, notamment du Centre et de l'Europe de l'Est, ont déjà exprimé clairement leur soutien pour ce genre de défense. »⁵⁰

Certes, les points de vue de plus en plus modérés de la part de certains gouvernements européens vis-à-vis le système BMD n'est pas sans rapport avec leur désir d'éviter de graves tensions avec les États-Unis. Ceci est d'autant plus important, lorsque l'on considère que plusieurs composantes du système américain pourraient très bien être compatibles avec les intérêts et les aspirations d'un bon nombre de pays d'Europe.⁵¹ Ainsi, en participant au projet américain, les Européens pourraient gagner des appuis utiles pour accélérer et favoriser le développement de leur propre programme de système TMD.

En somme, la perspective de l'Europe vis-à-vis l'importance de développer et de déployer un système de défense antimissile balistique, comme celui proposé dans le cadre du projet du système BMD, est très différente de celle des États-Unis. Cependant, leurs points de vue respectifs, apparemment opposés, ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs. La volonté perceptible du Président Bush de vouloir tenir compte des inquiétudes et des intérêts particuliers des gouvernements européens ouvre la voie à des négociations sérieuses dans le domaine de la défense antimissile. En effet, l'adoption éventuelle d'une architecture de défense antimissile qui tiendrait compte de leurs différentes contraintes pourrait non seulement réconcilier leurs divergences respectives,

mais de surcroît, faciliter la définition du nouveau cadre stratégique que souhaite voir développer le Président Bush. Il est donc important que le gouvernement canadien tienne compte de l'évolution et de la direction que semble prendre la perspective européenne avant de définir sa propre position dans ce dossier. À la lumière des arguments cités dans la présente section, l'on s'interroge à savoir si une association avec les États-Unis et l'Europe pour le développement d'un système BMD est une politique souhaitable pour le Canada. Avant de répondre à cette question, il est d'abord nécessaire de regarder de plus près le point de vue de la Russie et de la Chine face au projet de l'Administration Bush.

La point de vue russe

Le gouvernement russe n'a jamais caché son inquiétude face au système NMD proposé sous la gouverne du Président Clinton. De même, le système BMD du Président Bush ne diminue pas les craintes de la Russie vis-à-vis l'instabilité qui pourrait découler de la mise en place d'un tel système de défense antimissile balistique. En réalité, peu importe le système que les États-Unis pourraient adopter, celui-ci risque d'être perçu par le gouvernement russe comme étant une menace implicite à sa sécurité nationale.⁵² Cette réaction n'est pas étonnante et est compréhensible pour bien des raisons.

Tout d'abord, la Russie perçoit ce type de projet comme une menace à la crédibilité de sa force nucléaire dissuasive.⁵³ Certes, il est de commune renommée que ses difficultés économiques ne lui permettent plus de soutenir adéquatement l'ensemble de ses infrastructures de défense. Le manque de fonds limite sa capacité de construire son propre système de défense tout en l'empêchant de se lancer dans une nouvelle course aux armements pour se protéger des risques du système américain. La situation a atteint un niveau critique tel que les composantes de la force de dissuasion nucléaire russe se détériorent continuellement alors que les risques d'un incident, comme celui d'un lancement accidentel, ne cessent d'augmenter.⁵⁴ En somme, à cause de ses limitations financières, il est fort possible que la Russie décide de diminuer son arsenal nucléaire jusqu'à un nouveau plancher situé sous la barre des 500 ogives nucléaires.⁵⁵

Dès lors, on comprend mieux le malaise de la Russie face à un système BMD. Pour elle, « la vraie question n'est pas de savoir si le nombre d'intercepteurs NMD (ou BMD) autorisé est relativement limité par rapport à la totalité de son arsenal, mais plutôt de connaître si ce nombre est relativement limité par rapport à sa capacité de riposter. »⁵⁶ L'impact des contraintes budgétaires joue donc un rôle primordial dans l'évaluation par la Russie du programme BMD. Par conséquent, il est possible qu'elle juge sévèrement une politique américaine de déployer unilatéralement un système BMD sans l'intégration de mesures ou politiques qui maintiendront l'équilibre entre les forces offensives et défensives. Ainsi, en août 2001, des représentants russes ont insisté, pour ne pas dire exigé, que tout accord sur la défense antimissile doit être inconditionnellement lié à des coupures dans les armes offensives.⁵⁷

Suite à une déclaration du Président Bush au sujet de son intention de réduire le nombre d'armes nucléaires stratégiques que possèdent les États-Unis, son vis-à-vis russe a répondu en annonçant aussi son intention de réduire considérablement le nombre d'armes stratégiques de son pays. Ceci témoigne de sa volonté d'aborder le sujet de la menace des armes stratégiques dans un cadre qui dépasse l'étude de la mise en place possible de systèmes purement défensifs. Dans un tel contexte, les Américains n'auront d'autre choix, comme avec l'Europe, que de proposer à la Russie une architecture offensive et défensive complète s'ils veulent prouver que leur système BMD n'a pas d'autre objectif que de contrer une menace limitée.

Aux yeux des Russes, ce point représente une autre source omniprésente de préoccupations. En effet, ceux-ci « craignent que l'acceptation de l'installation d'un système global (BMD) ne soit qu'un premier pas vers un système plus large qui finirait par offrir aux États-Unis le bouclier protecteur SDI dont rêvait le Président Reagan. »⁵⁸

Par ailleurs, le gouvernement Russe est très sensible à la réaction de la Chine, laquelle pourrait être très forte vis-à-vis la défense antimissile.⁵⁹ Ainsi, les Russes ne peuvent que difficilement entamer des négociations dans ce domaine avec les États-Unis ou l'Europe sans considérer minutieusement la position chinoise. Très certainement, du point de vue géopolitique, il n'est pas dans l'intérêt de la Russie que l'architecture finale d'un nouveau cadre stratégique ne tienne compte que marginalement des inquiétudes de la Chine face au projet américain. De plus, les défis économiques et politiques actuels de la Russie rendent indésirable l'émergence de relations plus tendues avec la Chine. Aussi, les États-Unis doivent tenir compte de ce facteur au moment de leurs négociations avec la Russie sans quoi, une entente finale face à une nouvelle vision stratégique pourrait devenir très difficile à réaliser.

Une dernière inquiétude fondamentale pour la Russie a trait à la militarisation de l'espace, laquelle semble être implicitement liée au déploiement d'un système BMD composé de plusieurs niveaux de défenses.⁶⁰ Une fois de plus, le déploiement unilatéral d'un système antimissile par les États-Unis est déstabilisant pour la Russie car rien ne garantit que celui-ci ne conduira pas à la mise en place d'un système SDI.

Toutefois, malgré les éléments présentés plus haut, la Russie n'est pas en complet désaccord avec l'évaluation de la menace posée par les missiles balistiques. De plus, ces soucis semblent plutôt souligner l'importance qu'elle accorde à la possibilité de pouvoir participer activement au développement d'un cadre stratégique acceptable autant pour elle que pour les Américains. Un système BMD pourrait donc être politiquement viable pour le Président Poutine pour autant que des mesures de contrôle et des initiatives politiques supplémentaires soient définies pour protéger les intérêts respectifs de toutes les parties concernées.

Cette volonté de s'associer s'est déjà traduite, entre autres, par une proposition que la Russie a adressée à l'OTAN, en février 2001, pour en venir au développement conjoint d'un système TMD. Cette proposition « a été perçue par la plupart des européens comme une admission, de la part de Moscou, de l'existence d'une menace causée par la prolifération des missiles et quelle est prête à considérer différentes alternatives pour y répondre. »⁶¹

Malheureusement, cette même proposition du président Poutine a été reçue défavorablement par quelques personnes à Washington étant interprétée comme une manœuvre de la Russie visant à diviser les États-Unis de l'Europe sur la question de la défense antimissile.⁶² Par contre, cette attitude de méfiance est sérieusement contestée par des experts qui croient, au contraire, qu'engager des activités de coopération avec la Russie sur la question d'un BMD et d'un TMD peut très bien servir à améliorer les relations actuelles des États-Unis et de l'Europe avec celle-ci.⁶³ Il est possible que la

Russie ne cherche seulement qu'à continuer de créer les conditions favorables au maintien d'un certain statut de puissance mondiale. En agissant ainsi, elle espère peut-être être en mesure d'améliorer ses chances de pouvoir continuer d'exercer une influence importante sur les discussions qui portent sur la défense stratégique. En fin de compte, il est raisonnable de croire que la Russie manœuvre pour éviter que l'architecture finale du nouveau cadre stratégique ne soit pas trop défavorable ou déstabilisante par rapport à ses intérêts nationaux.

Une autre preuve pour ne pas voir le rapprochement de la Russie avec l'Europe comme une forme d'éloignement par rapport aux États-Unis a trait à l'ouverture du Président Poutine vis-à-vis des projets de coopération majeurs avec ces derniers. En effet, l'annonce d'une réduction importante de l'arsenal nucléaire russe et de la mise en place d'un centre conjoint d'échange de données ne sont que quelques-uns des indices révélateurs qui démontrent une volonté sincère du gouvernement russe de s'éloigner définitivement de la guerre froide.

Cependant, cette ouverture ne signifie pas pour autant que la Russie n'ait plus aucun intérêt à défendre ou qu'elle a maintenant une confiance absolue envers les États-Unis et l'Europe. Au contraire, il est impératif que les Américains ne sous-estiment pas les diverses appréhensions de la Russie. Malgré la bonne foi du Président Bush, celui-ci ne peut dicter à la Russie le point de vue qu'elle devrait avoir face aux motifs derrière son intention de déployer un système BMD et de définir un nouveau cadre stratégique de défense.⁶⁴ En fin de compte, peu importe la définition que les États-Unis donnent à la

menace, son projet d'un BMD risque fort de demeurer, aux yeux de la Russie, une question qui doit être étudiée de pair avec les autres éléments qui relèvent du contrôle des armements comme la réduction du nombre d'ogives et de missiles et la vérification des accords.

De plus, puisque « le contrôle des armements est un processus politique qui vise plus à construire la confiance qu'à simplement effectuer des coupures d'armes nucléaires »⁶⁵, il semble que les Américains devront démontrer à la Russie où se situe son projet d'un système BMD dans son nouveau cadre stratégique.

En somme, en dépit de l'inconfort significatif de la Russie face au projet des États-Unis, il est toujours possible de trouver un terrain d'entente entre ces deux pays. La solution à ce défi semble plus graviter autour de la structure finale que pourrait prendre le nouveau cadre de défense stratégique que de simplement chercher à en arriver à une entente sur la dimension technologique que pourrait prendre un système BMD. Par conséquent, le gouvernement canadien devra d'abord porter sa réflexion sur l'architecture qu'il estime appropriée pour le nouveau cadre de défense stratégique avant de déterminer s'il est souhaitable qu'il participe au projet d'un BMD. Le Canada doit donc éviter de juger de la valeur du projet américain sans tenir compte au préalable de son importance au sein du nouveau cadre de défense stratégique qui est présentement en développement.

Le point de vue chinois

La Chine ne voit pas d'un bon œil le projet américain.⁶⁶ Sa crainte est principalement fondée sur l'impact majeur qu'il pourrait avoir, selon toute vraisemblance, sur trois de ses principaux intérêts nationaux. Il s'agit de son développement économique, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et enfin, de son statut de puissance mondiale.⁶⁷ Compte tenu des enjeux exposés, le contrecoup qu'entraînerait le déploiement du bouclier antimissile américain risque fort d'ébranler la Chine sur plusieurs plans.

Premièrement, même s'il est prévu que le système BMD ne possède qu'une capacité antimissile limitée, il constituerait malgré cette restriction une menace directe à l'arsenal actuel de la Chine qui ne compte qu'environ deux douzaines d'ICBM capable d'atteindre les États-Unis.⁶⁸ Tout comme dans le cas de la Russie, un système BMD pourrait permettre aux Américains de frapper la Chine en premier, tout en espérant détruire une contre-attaque par ICBM.

Deuxièmement, les similitudes et la complémentarité des composantes technologiques qu'auront les systèmes BMD et TMD sont tellement proches qu'il est facilement imaginable que ces systèmes pourront, dans les années à venir, être reliés et peut-être même intégrés. Or, l'hypothèse voulant que Taïwan puisse éventuellement profiter d'un système TMD, qui pourrait subséquemment être branché au système BMD américain, a pour résultat immédiat de rendre ce dernier encore plus inacceptable pour la

Chine.⁶⁹ En effet, si une telle prédiction devait se matérialiser, il y a fort à parier qu'un tel appui américain envers Taïwan sera considéré, par la Chine, comme une interférence directe face à son deuxième intérêt national que constitue son intégrité territoriale, et qui a trait plus spécifiquement, à la réunification avec Taïwan.⁷⁰

Troisièmement, la Chine partage la même inquiétude que la Russie vis-à-vis de la militarisation de l'espace qui pourrait découler de la mise en place du système BMD à niveaux multiples qu'envisage le Président Bush.⁷¹ Autant pour la Chine que pour la Russie, il n'est pas souhaitable que la défense antimissile transforme l'espace en un nouveau lieu de rivalité Est-Ouest.⁷² Sachant que, dans l'état actuel des choses, la première priorité de la Chine est le développement de son économie, on comprend rapidement que l'éventualité d'une militarisation de l'espace ou de toute autre forme de course à l'armement, soit perçue comme étant un irritant qui va à l'encontre de ses objectifs.

En outre, la Chine a de sérieux doutes vis-à-vis des motifs réels du projet américain. Comme le souligne Shen Dingli « même si les États-Unis disent que le système ne vise pas la Chine... la capacité vise la Chine. »⁷³ Les représentants chinois ont également beaucoup de difficultés à croire que les États-Unis pensent sincèrement que leurs capacités militaires stratégiques sont insuffisantes pour dissuader un petit pays comme la Corée du Nord et que par ricochet, ils ont besoin d'un système antimissile pour se protéger.⁷⁴ De plus, même si les Américains continuent d'arguer du fait que leur système antimissile n'est pas dirigé vers la Chine, celle-ci ne peut s'empêcher de

constater que le système BMD semble étrangement fait sur mesure pour contrer exactement la menace que représente son arsenal.⁷⁵ En somme, la Chine perçoit le projet d'un BMD comme une autre tentative des États-Unis de dominer l'Asie de l'Est en freinant ses aspirations (*containment policy*) tout en s'assurant de maintenir son statut de seule superpuissance dans le monde.⁷⁶

Les arguments développés précédemment ont tendance à prouver que le projet américain ne représente rien de moins, pour la Chine, qu'une menace implicite vis-à-vis trois intérêts nationaux essentiels. Aussi, face à ces irritants, le gouvernement chinois a déjà indiqué qu'il pourrait recourir à divers moyens pour protéger ses intérêts ou, en d'autres mots, pour contrer cette menace.

Tout d'abord, la Chine pourrait décider d'accroître le nombre de missiles de son arsenal nucléaire et possiblement accélérer le développement technologique de ses ICBM.⁷⁷ Malheureusement, comme nous l'avons énoncé plus haut, cette option risque de nuire à son développement économique, puisqu'elle se verrait alors forcée de faire des choix déchirants pour déterminer les secteurs aux dépens desquels il faudrait procéder à des réductions au profit de l'augmentation de son budget de la défense.⁷⁸

Ensuite, une deuxième option envisageable pour la Chine serait d'entreprendre des démarches auprès de la Russie pour suggérer l'établissement d'un nouveau partenariat stratégique.⁷⁹ Cependant, cette solution s'avère également délicate, car elle

peut entraîner des conséquences négatives dans les relations que les États-Unis tentent de créer avec la Russie.

Il est difficile de prévoir avec précision quelle sera la réaction de la Chine au moment où débutera le déploiement complet d'un système BMD. Cependant, il existe de fortes chances que celle-ci sera négative et immédiatement lourde de conséquences sur le cadre d'une défense stratégique globale que les Américains cherchent à voir instaurer.

En dépit des paroles rassurantes du gouvernement américain sur ses motivations à l'origine du projet d'un BMD, celles-ci n'apparaissent comme une mince consolation pour la Chine qui, au-delà du discours, voit tout de même plusieurs de ses intérêts menacés par cette initiative des États-Unis.

Face à ce contexte de méfiance, des experts américains et chinois ont suggéré qu'un compromis est possible entre leurs pays seulement si les États-Unis conviennent d'une part, de limiter strictement le nombre de leurs missiles d'interception et d'autre part, si ceux-ci acceptent implicitement que la Chine augmente le nombre de missiles stratégiques de son arsenal.⁸⁰ Malheureusement, ce genre de proposition rappelle davantage le type de solutions qui étaient négociées à l'époque de la Guerre froide. Dans le courant des tendances actuelles, elle devrait plutôt refléter une approche moins conflictuelle qui facilite l'établissement des liens de confiance qui sont désirables pour le développement du nouveau cadre stratégique de défense.

Vu ce qui précède, il est sans doute préférable que le développement du système BMD respecte une architecture qui tienne compte, dès le départ, des préoccupations de la Chine face à ce projet. Par exemple, certains auteurs sont d'avis qu'il est important que les Américains poursuivent le développement d'une architecture qui inclut la capacité d'intercepter les missiles balistiques lors de la phase de propulsion puisque ce type de système serait moins menaçant pour la Chine.⁸¹ En effet, pour être efficace pendant la phase de propulsion d'un missile ennemi, un intercepteur doit être préalablement positionné prêt du site de lancement ennemi. Ce processus implique que cet intercepteur ne peut constituer une menace pour les missiles ennemis basés plus loin à l'intérieur de son territoire et qu'en ce sens, la Chine ne verrait pas sa capacité ICBM menacée.⁸² Par conséquent, au moyen de négociations, il appert qu'il soit possible de trouver un terrain d'entente entre les États-Unis et la Chine.

En résumé, le projet du Président Bush de déployer un système BMD et sa volonté de voir naître un nouveau cadre de défense stratégique représentent tous deux des sources d'inquiétudes significatives pour la Chine. Certes, la réaction du gouvernement chinois risque de créer de fortes répercussions sur la stabilité mondiale. Il serait foncièrement imprudent d'en ignorer les conséquences possibles. Il est donc important que le gouvernement canadien tienne compte de la position de la Chine avant de déterminer s'il est souhaitable de donner son appui ou de participer à une quelconque forme de système antimissile qui ferait partie d'un nouveau cadre de défense stratégique.

Le point de vue canadien

Bien que les États-Unis aient dévoilé leur intention d'édifier un bouclier antimissile il y a un certain temps déjà, ceux-ci n'ont toujours pas sollicité la participation du Canada à ce projet. Cependant, l'excellente relation de bon voisinage qui existe depuis de longue date entre ces deux pays ne permet pas au gouvernement canadien de repousser très longtemps cette importante question. Il semble qu'une participation canadienne au projet BMD comporte autant d'inconvénients que d'avantages pour le pays.

L'une des craintes du Canada face au déploiement d'un système BMD a trait à son impact possible sur le Traité ABM et sur les principes qu'il défend.⁸³ Plus particulièrement, « l'installation d'un système NMD (maintenant BMD) doit se faire en accord avec le Traité ABM ou avec un traité révisé ou encore avec des arrangements nouveaux négociés entre la Russie et les États-Unis. »⁸⁴ Ainsi, l'annonce du Président Bush révélant l'intention de son pays de se retirer du Traité ABM a de sérieuses répercussions sur la politique étrangère du Canada puisque le point de vue canadien dans le domaine de la défense antimissile est en partie basé sur ce traité.

En effet, le retrait des Américains de ce traité laisse un vide déstabilisant pour l'équilibre nucléaire qui devra désormais être comblé par d'autres mesures. Par conséquent, il est essentiel que le gouvernement canadien redéfinisse, sans tarder, sa politique vis-à-vis de la défense antimissile s'il veut jouer un rôle actif et déterminant

dans le développement du nouveau cadre stratégique découlant des initiatives américaines. Nul ne sait à quel moment les États-Unis décideront de mettre un terme au processus de consultation qu'ils ont entamé en mai 2001 auprès de quelques pays dont fait partie le Canada. Malheureusement, malgré plus de dix mois de consultations avec les Américains, le gouvernement canadien n'a toujours pas débattu cette question à la Chambre des Communes et le pays semble être encore loin d'adopter une politique officielle dans ce domaine. Les États-Unis attendront-ils encore longtemps après le Canada, si tant est qu'ils attendent le Canada? Le temps risque de manquer au gouvernement canadien. Il doit donc émettre une politique dans les meilleurs délais s'il souhaite permettre aux Américains de tenir compte adéquatement de son point de vue avant que ceux-ci ne choisissent pour de bon l'architecture finale que prendra leur système BMD.

Une seconde crainte du Canada liée au déploiement d'un système antimissile balistique découle de la possibilité qu'il puisse mener à une nouvelle course aux armements qui se solderait par une augmentation du nombre d'armes nucléaires et de missiles.⁸⁵ Lorsque l'on considère que « l'objectif poursuivi par les gouvernements canadiens successifs dans ce dossier (la non-prolifération, le contrôle des armements et du désarmement) était et demeure l'élimination complète des armes nucléaires »⁸⁶, on comprend que le Canada ne veuille pas être perçu comme un pays qui adopte des politiques propices à la prolifération.

De plus, malgré que les coupures majeures annoncées par les Présidents Bush et Poutine de leurs arsenaux nucléaires soient encourageantes, il reste que la réaction possible de la Chine au projet BMD demeure problématique. Compte tenu de la situation géopolitique du Canada et de ses bonnes relations avec la Chine, il est tout en son intérêt de définir des politiques réalistes et de proposer de nouvelles solutions s'assurant de satisfaire autant les États-Unis que la Chine face à la question de la menace des missiles balistiques. Ainsi, une abstention ou un simple désaccord face au projet américain ne peuvent constituer des politiques viables pour le Canada.

Finalement, une participation du Canada au projet BMD irait à l'encontre de sa propre politique voulant qu'il ne désire pas participer au développement d'un système de défense contre les missiles balistiques.⁸⁷ Néanmoins, le Canada a tout de même décidé de coopérer avec les États-Unis vis-à-vis l'étude des avantages que peut présenter la défense contre les missiles de théâtre pour la protection des forces canadiennes déployées l'étranger.⁸⁸

Malheureusement, même si le déploiement d'un système TMD ne va pas à l'encontre de l'esprit du Traité ABM et qu'il est, sur le plan politique, moins sujet à controverse qu'un système BMD, il peut échapper à l'esprit, qu'en réalité, ces deux types de systèmes de défenses sont indissociables au plan technologique.⁸⁹ Il est donc faux de croire que le Canada pourra participer à l'un sans directement participer à l'autre, car les deux systèmes auront des composantes connexes, comme par exemple, un seul et unique système de détection de lancement de missiles balistiques.⁹⁰ Par conséquent, la vraie

question à laquelle le Canada doit répondre n'est pas tant de déterminer s'il doit participer ou non au système BMD, mais plutôt de définir si le pays peut se permettre de ne pas bénéficier de la protection d'un système de défense antimissile sous prétexte que certaines composantes pourraient contrevenir au Traité ABM.

Encore une fois, rappelons-nous que les États-Unis ont déjà annoncé leur retrait du Traité ABM. De ce fait, sur quel modèle le Canada devrait-il maintenant baser sa politique sur la question de la défense antimissile? Le nouveau cadre stratégique de défense que propose le Président Bush aurait-il pour effet qu'une participation canadienne au système BMD soit maintenant incontournable pour que le Canada puisse espérer influencer les décisions des États-Unis dans ce domaine de la défense?

Bien que les inconvénients mentionnés précédemment soient majeurs, il faut reconnaître qu'il y a, en parallèle, de très bonnes raisons justifiant une participation canadienne au projet du système BMD du Président Bush.

Premièrement, le Canada n'est pas à l'abri de la menace des missiles balistiques. La proximité géographique de ce pays avec les États-Unis fait en sorte que la menace des missiles balistiques contre ceux-ci est pratiquement la même pour le Canada. D'ailleurs, le lieutenant-général George E.C. Macdonald, ancien commandant-adjoint du NORAD, est d'avis que « la possibilité d'une attaque (intentionnelle ou non) par un missile balistique est bel et bien réelle, et les Canadiens ne sauraient l'ignorer entièrement »⁹¹ En fait, comme l'a déjà souligné Daniel Bon, Directeur général de la Planification des

politiques au Ministère de la Défense nationale, le Canada devrait participer au NMD (maintenant le BMD) parce qu'un missile construit avec la technologie disponible au Tiers monde pourrait bien frapper Toronto au lieu d'atteindre une cible comme Colorado Springs.⁹²

Deuxièmement, même si les États-Unis n'ont pas demandé officiellement au Canada de participer à leur projet d'un système BMD, tout indique que les Américains souhaitent l'appui du gouvernement canadien dans la défense antimissile puisqu'ils considèrent ce dossier comme étant un pivot des relations canado-américaines.⁹³ Pour les États-Unis, « la principale contribution d'une participation canadienne serait de les aider à légitimer leur programme (BMD) aux yeux de ses alliés et des autres pays qui sont sceptiques face à celui-ci. »⁹⁴ Par conséquent, moins le gouvernement canadien prend de temps pour décider de sa participation au projet d'un système BMD, meilleurs pourraient être ses liens politiques avec les États-Unis sur cette question de la défense. À l'inverse, plus le Canada piétine dans ce dossier, plus il risque de nuire à ses relations avec l'Administration Bush. Ironiquement, cette hésitation va directement à l'encontre d'un intérêt stratégique fondamental du Canada, soit maintenir de bonnes relations avec les États-Unis en matière de défense.⁹⁵

Troisièmement, selon les plans actuels des États-Unis, la participation canadienne au système BMD ne nécessiterait pas le déploiement de stations radars, ni la construction d'un site de lancement de missiles intercepteurs au Canada. Cependant, il est loisible de penser qu'en donnant son appui au projet américain, le gouvernement canadien pourrait

obtenir plus facilement une place au sein d'un éventuel centre de commandement et de contrôle de la défense antimissile de l'Amérique du Nord.⁹⁶ Sans l'engagement du Canada, il est raisonnable de croire que l'influence réelle qu'il pourra exercer auprès des États-Unis, dans la définition de l'architecture du nouveau cadre de défense stratégique risque d'être limitée.

Quatrièmement, il faut admettre qu'un appui et une participation du Canada au bouclier antimissile américain sont pratiquement inévitables s'il souhaite continuer de profiter pleinement de tous les avantages que lui procure sa participation au sein du NORAD. Selon le lieutenant-général George E.C. Macdonald des Forces canadiennes « s'il fallait décider de ne pas répondre à cette menace (missiles balistiques) par des mesures à l'échelle continentale, NORAD risquerait d'être relégué à certains secteurs restreints de la défense aérospatiale, ce qui modifierait son objectif global et sa raison d'être. »⁹⁷ De plus, toujours selon le lieutenant-général Macdonald, il y a « des raisons incontestables pour que, en cas de déploiement du NMD (maintenant BMD), on intègre ce rôle de défense dans les procédures ... de NORAD en exécution de sa mission actuelle d'avertissement antimissile. »⁹⁸ Par conséquent, pour des raisons pratiques d'intégration de commandement et de contrôle, le gouvernement canadien ne pourra pas vraisemblablement dissocier le BMD du NORAD dans la définition de sa politique étrangère. Malheureusement pour le Canada, il n'en va pas de même pour les Américains puisqu'ils pourraient être en mesure, grâce aux installations de leur Commandement de l'espace (*space command*), d'effectuer à eux seul toutes les tâches normalement associées au NORAD en plus d'être en mesure de contrôler totalement leur système BMD. Dans

un tel cas, quelle serait la pertinence du NORAD pour les États-Unis? Le Canada doit donc être prudent dans son analyse du projet américain d'un système BMD car celui-ci dépasse largement la question du simple déploiement ou non d'un système antimissile balistique.

Cinquièmement, la participation du Canada au projet d'un système BMD serait un moyen de signifier à l'Administration Bush que le gouvernement canadien est résolument décidé à participer activement à la défense de l'Amérique du Nord. Elle aurait donc pour effet de contribuer à « un regain d'intérêt pour cette alliance (NORAD) qui résultera de cette confirmation de sa valeur et de son utilité pour les deux pays. »⁹⁹

Finalement, puisque les États-Unis craignent la menace des missiles balistiques au point de vouloir déployer un système BMD, que risque-t-il d'arriver à la souveraineté du Canada si le gouvernement canadien décide de ne pas participer au projet américain? Certes, la réaction du Président Bush face à la tragédie du *World Trade Center* indique qu'il ne faut pas sous-estimer sa détermination à faire tout ce qui est nécessaire pour protéger la population américaine contre toute forme de menace. Objectivement, tout comme un fumigène n'arrête pas les balles de l'ennemi, il semble que, pour les Américains, les belles paroles n'arrêtent pas les missiles. Par conséquent, il serait peut-être imprudent de la part du gouvernement canadien de ne pas participer au projet américain ou de ne pas offrir de solutions concrètes face à la menace des missiles balistiques s'il veut demeurer crédible auprès des États-Unis.

En somme, le Canada fait face à plusieurs questions délicates. Doit-il participer ou non au projet de l'Administration Bush? Le gouvernement canadien peut-il vraiment se permettre de ne pas participer à ce programme? Peu importe la décision pour laquelle le Canada optera, quel en sera l'impact sur ses relations avec les États-Unis, l'Europe, la Russie et la Chine? N'y aurait-il pas moyen de trouver un terrain d'entente qui permettrait de réconcilier les différentes perspectives vis-à-vis la défense antimissile? Autrement dit, pourquoi ne pas miser sur l'amalgame des différents points de vue en un seul modèle basé sur la mise en place d'un système global de défense antimissile balistique? Compte tenu de la situation politique du Canada, il s'agit là, peut-être, de la meilleure option politique et stratégique à la portée du gouvernement canadien.

L'approche proposée

Jusqu'à présent, nous avons vu que la menace des ICBM est bien réelle et qu'elle s'accroîtra au cours des prochaines années. Du point de vue des États-Unis, il est nécessaire de définir un nouveau cadre de défense stratégique qui doit inclure le déploiement d'un système BMD. Les Européens ont une vision différente de la menace, puisqu'ils sont surtout préoccupés par le danger causé par la prolifération des missiles balistiques de théâtre. La Russie ne cache pas non plus ses réserves, voire son inquiétude, face au système BMD qu'envisage le Président Bush. Pour elle, le déploiement d'un tel bouclier antimissile pourrait créer un climat d'instabilité, puisque le principe de destruction mutuelle assurée perdrait toute valeur. De son côté, la Chine est en complet désaccord avec le système antimissile américain puisqu'il représente, pour elle, une menace pour trois de ses principaux intérêts nationaux.

Pour sa part, le Canada n'a toujours pas élaboré de politique face à l'initiative américaine de déployer un système BMD. Cependant, l'analyse des considérations politiques mentionnées précédemment porte à croire que le pays doit participer à un projet de bouclier antimissile dans la mesure où celui-ci repose sur la mise en place d'un système global de défense antimissile d'envergure internationale. C'est l'approche qui est proposée dans ce texte.

Les principes de souveraineté des pays susceptibles de profiter du projet américain ne leur permettent pas de jouer simplement un rôle de figurant dans ce

domaine stratégique de la défense. De plus, le projet d'un bouclier antimissile du Président Bush est conçu selon une architecture qui ne semble pas donner un poids décisionnel important aux États qui y participeront. Par conséquent, le système global que devrait proposer le Canada doit être assez robuste pour être capable de parer aux différentes sources de la menace des ICBM, mais aussi être lié à des initiatives importantes visant la réduction des arsenaux nucléaires.

Ainsi, le Canada démontrerait qu'il voit le déploiement d'un bouclier antimissile comme un moyen et non une fin, comme un instrument permettant d'accroître la sécurité dans le monde en devenant l'une des composantes du système de défense visant à faire face à la menace que posent les missiles balistiques. Le système global devrait être aussi d'une ampleur internationale de sorte qu'il puisse tenir compte des intérêts des pays qui voudraient y participer ou qui pourraient potentiellement voir leur politique étrangère affectée par celui-ci. L'approche proposée ici pousse plus loin l'initiative américaine et vise à intégrer plus étroitement les différents éléments de la défense antimissile que l'on pourrait retrouver à l'intérieur du nouveau cadre de défense stratégique dont parle le Président Bush.

Cependant, en dépit de l'attrait que peut représenter la mise en place d'un système global de défense antimissile, cette approche comporte tout de même certaines limites ou inconvénients non négligeables.

Tout d'abord, un tel système n'offre aucune protection contre les missiles à courte ou à moyenne portée.¹⁰⁰ En réfléchissant sur ces types de menace, on comprend rapidement qu'il est pertinent que le système global de défense antimissile puisse être compatible avec les systèmes TMD, si les pays menacés souhaitent bénéficier d'un bouclier antimissile plus complet. Sur ce plan, l'approche recommandée semble être plus prometteuse que la proposition du Président Bush, car elle est fondée implicitement sur la coopération, le partage des responsabilités et du pouvoir décisionnel parmi les pays qui participeraient à ce projet.

De plus, même si les systèmes TMD et BMD étaient éventuellement intégrés, la menace d'une attaque asymétrique avec des WMD continuerait d'être présente, comme par exemple, dans le cas de l'explosion d'un véhicule piégé.¹⁰¹ Par conséquent, l'approche proposée n'est pas une panacée à la prolifération des missiles ou une protection étanche contre l'ensemble des vecteurs qui pourraient contenir des WMD. Il est donc requis de ne pas sous-estimer la valeur des initiatives diplomatiques qui doivent entourer le déploiement du système global de défense stratégique suggéré dans ce travail puisqu'elles représentent un complément nécessaire à l'efficacité de ce système.

Finalement, tel que discuté dans une section précédente, le projet d'un système BMD représente une source d'inquiétudes significatives pour la Chine. De plus, même si l'approche envisagée dans le présent document est moins unilatérale que la proposition américaine, il semble que ni l'une ni l'autre ne pourra vraiment satisfaire la Chine, puisque celle-ci s'oppose, de toute façon, aux programmes de défense antimissile.¹⁰² Il

est donc essentiel de démontrer à la Chine que sa position et son opinion sont prises en considération. Ainsi, il faut continuer de discuter avec celle-ci des mécanismes ou des moyens qui pourraient être mis en place pour éliminer ou, à tout le moins, diminuer ses inquiétudes face au déploiement possible d'un système de défense antimissile.

L'importance qu'accorde le système global de défense à la nécessité d'effectuer des coupures majeures dans les arsenaux nucléaires pourrait donc contribuer à ouvrir le chemin à de nouvelles négociations avec la Chine dans le domaine de la défense antimissile. En somme, même si la solution proposée possède effectivement des limites appréciables, l'on constate qu'aucune d'entre elles ne justifie qu'il faille absolument éviter de la mettre en application.

Toutefois, l'adoption d'un système global de défense antimissile n'est pas chose simple car elle implique qu'il faudra faire face à plusieurs défis de taille. Tout d'abord, il faut reconnaître qu'il y a de nombreux changements dans l'environnement de la défense qui obligent les gouvernements à revoir leurs stratégies et plusieurs de leurs politiques de défense.¹⁰³

Certes, lorsque l'on considère la position traditionnelle du Canada face aux systèmes de défense antimissile, soit de ne pas appuyer ce genre d'initiative, comme ce fut le cas pour le projet SDI du Président Reagan, on peut facilement comprendre son inconfort vis-à-vis le projet du Président Bush. Cependant, la situation évolue et même si cette question risque d'engendrer des débats houleux à la Chambre des Communes, le gouvernement canadien ne peut plus rester muet sur ce sujet. Il doit donc prendre

l'initiative dans ce dossier en proposant le modèle d'un système global de défense antimissile puisque cette solution semble être plus proche des intérêts du Canada que le projet avancé par les Américains.

Par ailleurs, quelle serait la structure de commande et de contrôle d'un système global de défense? Quelle latitude et quelles responsabilités les États-Unis seraient-ils prêts à céder à ses alliés et à ses amis? Ces questions sont fondamentales car la solution proposée dans ce travail laisse sous-entendre que les Américains disposeraient d'un peu moins de liberté d'action par rapport à l'adoption de leur projet d'un système BMD. Par conséquent, les négociations entre les États-Unis, l'Europe, la Russie et le Canada risquent d'être plus ardues pour en arriver à un consensus.

Finalement, la répartition des tâches ainsi que des coûts de la recherche et du développement des technologies associées à un système de défense antimissile est également problématique. Celle-ci devra également faire l'objet de nombreuses et délicates négociations entre les pays en cause. Heureusement, il existe plusieurs formules différentes de coopération entre les États participants. Il s'agit ici d'accords multilatéraux d'une complexité ou d'une intégration qui seraient plus ou moins élevés.¹⁰⁴ Ainsi, il est possible d'en arriver à mettre en place une architecture acceptable qui tiendra compte des intérêts et des contraintes propres à chaque pays qui souhaiteraient participer au système global de défense antimissile.

En effet, plusieurs avantages soutiennent l'approche que propose ce travail face à une participation canadienne à un système global de défense antimissile. Nous n'en exposerons que huit.

Premièrement, en intégrant les ressources financières et en encourageant la coopération technologique entre les pays participants, il sera plus facile de développer un système de défense antimissile plus complet. En effet, une approche globale pourrait très bien paver la voie à d'autres initiatives qui pourraient inclure des systèmes de défense contre les missiles à courte ou à moyenne portée. Ainsi, la participation à un système global de défense pourrait éventuellement avoir l'avantage d'éviter d'avoir à choisir entre la protection d'un système TMD ou celui d'un système BMD.¹⁰⁵

Deuxièmement, un système global faciliterait la création de liens entre le projet américain d'un BMD et les programmes TMD de l'OTAN, puisque ceux-ci « pourraient éventuellement être branchés au système américain à plusieurs niveaux qui doit défendre le territoire des États-Unis. »¹⁰⁶ Ainsi, en favorisant la mise en place d'un système global, le Canada pourrait concilier les intérêts de l'Europe à ceux de l'Amérique dans ce domaine. Cet état de chose pourrait donc contribuer à la rationalisation des programmes américains et européens de défense antimissile et même encourager la spécialisation dans la recherche et le développement parmi les participants, de sorte qu'il soit peut-être possible de faire diminuer ces coûts d'une manière substantielle.¹⁰⁷ De son côté, la contribution canadienne pourrait être utile surtout dans les domaines de la surveillance, du commandement et du contrôle, de la météorologie ou même de la cartographie.¹⁰⁸

Troisièmement, certaines personnes, comme le lieutenant-général américain John Costello, commandant du *Army Space and Missile Defense Command* (SMDC), croient que le déploiement d'un seul système de défense qui intégrerait à la fois les composantes des systèmes TMD avec celles du système BMD est inévitable.¹⁰⁹ En un sens, cette opinion cadre avec l'approche proposée dans ce travail. Ainsi, en signifiant que le Canada est prêt à participer à un système de défense antimissile selon un modèle global, le gouvernement canadien pourrait exercer son leadership et proposer une vision de ce qui pourrait bien être un jour une architecture de défense antimissile conjointe ou multinationale.

Quatrièmement, selon l'approche suggérée, un système de défense global représente une initiative propre à améliorer la coordination dans la gestion de la sécurité (*coordinated security management*). Cette notion désigne « une combinaison d'accords, d'échanges de l'information, la mise en place de mesures qui visent à construire la confiance, la coopération et la complémentarité, la planification militaire conjointe et la consultation à un haut niveau. »¹¹⁰ L'approche recommandée pourrait donc jouer un rôle appréciable au sein du nouveau cadre stratégique en contribuant au rehaussement de la stabilité nucléaire, notamment entre les États-Unis et la Russie, tout en permettant à cette dernière d'être traitée avec les égards d'une superpuissance.¹¹¹ On constate aussi que cette option a l'avantage d'éviter d'isoler la Russie du reste de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

Cinquièmement, la participation canadienne à un système de défense global rencontre les différents objectifs du Président Bush. De plus, même si les États-Unis étaient en charge de la coordination de l'ensemble du projet, la nature complémentaire des composantes du système proposée ici, qui seraient le résultat du travail de plusieurs États, a tout de même l'avantage de leurs octroyer un rôle décisionnel plus important que s'ils se contentaient simplement d'appuyer politiquement le projet BMD des Américains.

Sixièmement, le respect de la perspective européenne dans le modèle suggéré représente un autre élément d'importance qui en fait une approche intéressante pour le gouvernement canadien. En effet, puisque l'option proposée représente à la fois un cadre plus large et mieux intégré que celui qui est envisagé dans le programme BMD, l'initiative canadienne pourrait peut-être faire l'unanimité plus facilement auprès de la communauté européenne ce qui permettrait d'atténuer les risques de frictions entre l'Europe, les États-Unis et le Canada.

Septièmement, cette option pourrait apparaître plus acceptable pour la Chine car elle diluerait le caractère unilatéral du projet. De plus, pour les États-Unis, il n'est pas facile de construire un TMD plus robuste et de développer un BMD à plusieurs niveaux tout en redéfinissant un nouveau cadre de défense selon une architecture satisfaisante pour tous les pays qui seront affectés par celle-ci. Par conséquent, en proposant une solution qui rencontre non seulement les attentes des Américains, mais qui tient également compte des inquiétudes de la Russie et de la Chine, il est peut-être possible d'éviter de nouvelles tensions Est-Ouest ou une nouvelle course aux armements.

Enfin huitièmement, en jouant un rôle significatif au sein d'un système global de défense antimissile, le Canada pourrait être en meilleure position pour faire valoir ses objectifs de la défense, comme la négociation d'une convention sur la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique au moyen de l'installation d'armes dans l'espace.¹¹² Si le gouvernement canadien ne participe pas ou n'appuie pas le projet d'un bouclier antimissile, alors que ses alliés décident de le faire, quelle importance ces derniers et les États-Unis attacheront-ils à l'opinion du Canada dans ce domaine? Par conséquent, si le Canada souhaite participer à un système de défense antimissile et il semble cela soit dans son intérêt de le faire, il devrait adopter une attitude proactive et proposer, dès maintenant, une approche politiquement acceptable.

En somme, même si l'approche proposée, de regarder la défense antimissile selon un système global, comporte de sérieuses embûches, celles-ci sont généralement similaires à celles qui sont rattachées au projet du Président Bush. La principale exception à ceci vient peut-être de la plus grande latitude que pourrait avoir le gouvernement américain, par rapport à ses amis et à ses alliés, si son projet était accueilli plus favorablement que celui qui est associé à l'approche avancée dans ce document. La fenêtre d'opportunité dans le domaine de la défense antimissile risque de se fermer rapidement à mesure que le nouveau cadre de défense stratégique est en train d'être défini. Cependant, le Canada peut encore jouer un rôle actif dans ce dossier s'il est prêt à prendre position, dès maintenant, en faveur de la mise en place d'un système global de défense antimissile.

Conclusion

Les États-Unis prennent très au sérieux les dangers associés à l'émergence de la menace en provenance des missiles balistiques intercontinentaux. Pour faire face à ce péril, le Président Bush a annoncé l'an dernier son intention de déployer un système de défense antimissile NMD. Pour lui, cette initiative n'apparaît pas comme un appel à une nouvelle course à l'armement mais plutôt comme une des composantes qui s'intégrera à l'intérieur d'un nouveau cadre de défense stratégique permettant de rééquilibrer la relation entre la dissuasion, la défense, la non-prolifération ainsi que la défense antimissile.¹¹³

L'Europe a une perspective différente des États-Unis vis-à-vis l'urgence de développer et de déployer un système de défense antimissile tel que le propose l'administration Bush. Par contre, les douze derniers mois ont montré que les gouvernements européens ont progressivement adouci leurs propos face au projet américain. Bien que ceci puisse être attribuable au fait que le déploiement d'un bouclier antimissile par les États-Unis est maintenant une réalité presque inévitable, ce projet offre des opportunités intéressantes pour l'Europe. En effet, l'adoption éventuelle d'une architecture de défense antimissile qui tiendrait compte des préoccupations européennes, notamment dans le domaine des systèmes TMD, pourrait non seulement réconcilier les différents points de vue mais, du même coup, faciliter la définition du nouveau cadre de défense stratégique que le Président Bush souhaite voir naître.

Pour sa part, la Russie ne cache pas son malaise face au projet américain de déployer un système BMD puisque ce genre d'initiative pourrait causer un déséquilibre stratégique important. En effet, pour la première fois, les Américains disposeraient d'un système qui garantirait presque à coup sûr le succès d'une stratégie nucléaire de première frappe dans le cas d'un conflit majeur avec la Russie.

Encore une fois, le modèle d'architecture finale que prendra le nouveau cadre de défense stratégique risque fort de déterminer la nature des relations futures des États-Unis avec la Russie. Malgré tout, il semble qu'il soit possible de trouver un terrain d'entente entre ces pays, pourvu que la volonté ultime américaine dépasse, dans les faits, le simple objectif de mettre en place un système antimissile. En fin de compte, comme pour l'Europe, le système BMD que propose le Président Bush pourrait représenter une opportunité intéressante pour la Russie, à condition qu'il s'accompagne d'initiatives complémentaires comme la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques.

De son côté, la Chine est en total désaccord avec les États-Unis vis-à-vis la nécessité de déployer un système BMD. Pour le gouvernement chinois, ce projet représente une menace directe et injustifiée face à plusieurs de ses intérêts nationaux. L'irritation de la Chine est compréhensible, car son arsenal de missiles est beaucoup plus modeste que celui de la Russie. De plus, jusqu'à présent, sauf pour quelques bons mots qui se voulaient rassurants, les États-Unis se sont montrés avares de commentaires face aux moyens qu'ils envisagent pour répondre aux craintes de la Chine.

Il est malheureux que le projet américain soit encore flou car ce manque de clarté laisse planer un doute, du moins au yeux des Chinois, face à aux intentions réelles derrière le déploiement d'un bouclier antimissile. La Chine est une puissance régionale majeure qui aspire, soupçonne-t-on, à un statut encore plus élevé. Ainsi, la réaction possible du gouvernement chinois dans le dossier de la défense antimissile pourrait être lourde de conséquences sur la stabilité mondiale. Tel ne sera pas le cas si les États-Unis arrivent à la persuader qu'elle n'est pas l'une des causes sous-jacentes au déploiement de leur système BMD. Face à cet obstacle, la solution consistant à déployer un système global de défense antimissile risque d'être mieux reçue par la Chine que la proposition du système BMD du Président Bush. En effet, le système global proposé se fonde sur une structure politique beaucoup plus vaste parce que multinationale et sur une plus grande ouverture au dialogue face aux inquiétudes du gouvernement chinois. Il est donc important que l'architecture finale du système de défense antimissile soit construite de telle sorte quelle soit propice à la poursuite des discussions avec la Chine, si l'on désire sincèrement que le nouveau cadre de défense stratégique soit aussi stable que durable.

Pour sa part, le Canada est à une étape importante de l'évolution de sa politique en matière de la défense antimissile. Le gouvernement canadien devra bientôt exprimer sa position face à la participation possible du pays au projet BMD du Président Bush. Certes, les inconvénients qui découleraient d'une participation canadienne à cette initiative sont nombreux. Par contre, les avantages de s'associer à ce genre de programme antimissile sont tout de même beaucoup plus significatifs. En réexaminant à fond la question, la proposition américaine manque encore d'un certain degré de clarté

nécessaire à sa bonne compréhension. Elle semble relativement restrictive face au rôle central que pourraient jouer ses alliés et ses amis dans le commandement et le contrôle d'un système BMD.

Par conséquent, pendant qu'il est encore temps de le faire, le gouvernement canadien devrait profiter de ses consultations avec des envoyés américains au sujet de la défense antimissile, pour faire avancer l'idée qu'il serait préférable de déployer un système global défense antimissile au lieu du système BMD.

Tous comptes faits, cette solution constitue un meilleur compromis pour concilier les intérêts spécifiques non seulement des États-Unis, mais aussi de l'Europe, de la Russie, de la Chine et du Canada. De plus, elle permet à la fois l'intégration de ce système antimissile à l'intérieur d'un nouveau cadre de défense stratégique qui sera bientôt défini. Enfin, puisque l'approche proposée de déployer un système global de défense antimissile envisage également la possibilité qu'on y intègre un jour d'autres systèmes, comme les TMD, ne vaudrait-il pas la peine de réfléchir davantage sur le potentiel énorme que possède ce système de défense? En fin de compte, le Canada peut-il toujours se permettre de ne pas participer à un programme antimissile? Malgré les limites et les immenses défis que poseraient une participation active à un système de défense antimissile, le gouvernement canadien est en mesure de faire une différence significative dans le débat qui porte sur cette question de la défense. Par conséquent, il est recommandé que le Canada participe à un système global de défense antimissile. Cette option apparaît comme étant la plus prometteuse, tant du point de vue politique que

stratégique, puisqu'elle permet au Canada de protéger à la fois ses intérêts internationaux et de faire face à la menace actuelle et future qui découle de l'existence des missiles balistiques.

Notes

1. ÉTATS-UNIS, THE WHITE HOUSE, Office of the Press Secretary, « Remarks by the President to Students and Faculty at National Defense University (en ligne) », Washington D.C., 1 mai 2001 (consulté le 29-9-2001), Sur Internet : <URL : <http://www.fas.org/nuke/control/abmt/text/treaty-abm-010501htm>>.
2. Lcol Mario Lagrange, « Global Ballistic Missile Defence : A Solution to the national Missile Defence Controversy », *Collège des Forces Canadiennes Revue 2001*, Toronto, 2001, p. 49-60.
3. Bruce Blair, *Impact of NMD on Russia, Nuclear Security* (en ligne), Center for Defense Information, dernière mise à jour le 26 février 2002 (consulté le 25-08-2001), Sur Internet : <URL : <http://www.cdi.org/hotspots/issuebrief/ch6/index.html>>.
4. John Newhouse, « The Missile Defense Debate », *Foreign Affairs*, juillet/août 2001, p. 104.
5. Bruce Blair, *loc. cit.* Par exemple, en 1995, la Norvège a lancé un missile scientifique qui a déclenché une alerte en Russie, provoquant un décompte qui aurait pu conduire à un lancement nucléaire.
6. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *National Missile Defense What Does It All Mean?* (en ligne), Washington D.C., sept. 2000 (consulté le 15-11-2001), Sur Internet : <URL : <http://www.cdi.org>>. Pour les États-Unis, l'expression État voyou ou État à problèmes (*rogue state*) s'applique à sept nations : Cuba, la Syrie, la Corée du Nord, l'Iran, la Libye, le Soudan et l'Iraq.
7. Michael Sirak, « BMD Takes Shape », *Jane's Defence Weekly*, 18 avril 2001, p. 29.
8. Lgén George E.C. Macdonald, « NORAD et le NMD : Le point de vue du Commandant adjoint », *Revue Militaire Canadienne*, vol.1, no.2 (été 2000), p. 5.
9. « Special: missile defences: A shield in space », *The Economist*, 3 juin 2000, p. 22. Traduction libre.
10. CANADA, DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE, *Appréciation de l'espace 2000*, Winnipeg, 2000, p. 13. Un pays délinquant est une expression qui est un synonyme d'État voyou ou paria.
11. ÉTATS-UNIS, NATIONAL INTELLIGENCE COUNCIL, *Foreign Missile Developments and the Ballistic Missile Threat to the United States Through 2015* (en ligne), Washington, CIA, sept. 1999 (consulté 9-11-2001), Sur Internet : <URL : <http://www.cia.gov/cia/publications/nie/nie99msl.html>>.

12. *Ibid.* Traduction libre.
13. ÉTATS-UNIS, THE WHITE HOUSE, Office of the Press Secretary, *op. cit.*
14. CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE, *US Strategic and Missile Defense Initiatives* (en ligne), Ottawa, mise à jour le 25 oct 2001 (consulté le 1-11-2001), Sur Internet : <URL : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp/usstrat-e.asp>>.
15. CANADA, INSTITUTE OF PEACE AND CONFLICT STUDIES, *Canada and Missile defence* (en ligne), réalisé dans le cadre du Projet Ploughshares, Conrad Grebel College, Waterloo, août 2001 (consulté le 25-08-2001), Sur Internet : <URL : <http://www.ploughshares.ca>>.
16. Tomas Valasek, *Europe's Missile Defense Options* (en ligne), Center for Defense Information, mars 2001 (consulté le 22-11-2001), Sur Internet : <URL : <http://www.cdi.org/dm/2001/issue3/emd.html>>.
17. Michael Sirak, *op. cit.*, p. 29.
18. *Ibid.*
19. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.*
20. Richard Sokolsky, « Imagining European Missile Defense », *Survival*, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 111. Traduction libre.
21. Steven E. Miller, « The Flawed Case for Missile Defence », *Survival*, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 100. Traduction libre.
22. ÉTATS-UNIS, THE WHITE HOUSE, Office of the Press Secretary, *op. cit.*
23. Jeremy Stocker, *Living with National Missile Defence* (en ligne), Global Defence Review Ltd 2000 - 2001, (consulté le 11-8-2001, Sur Internet : <URL : <http://www.global-defence.com>>.
24. ÉDITORIAL, « Commit to Paper », *The Washington Post*, 16 nov 2001, p. A46. Les données de ce paragraphe proviennent également de cette même référence.
25. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.*
26. *Ibid.*
27. *Ibid.* Les États-Unis ont besoin de 2000 têtes nucléaires pour être en mesure de mener à terme une riposte nucléaire. Par conséquent, pour que la Russie et les États-Unis puissent un jour atteindre la parité nucléaire, selon un plafond d'environ 500 missiles, ces

pays devront effectuer de nouvelles négociations qui risqueront alors d'être intimement liées aux capacités antimissiles du projet BMD. Les Américains devront donc tenir compte de cette situation dans la sélection finale de leur système antimissile, s'ils souhaitent éviter que celui-ci ne devienne une nouvelle source d'inquiétudes majeures pour la Russie.

28. ÉTATS-UNIS, THE WHITE HOUSE, Office of the Press Secretary, *op. cit.*
29. *Ibid.*
30. *Ibid.*
31. Andrew Koch, « Stop and START Summit », *Jane's Defence Weekly*, 21 juin 2000, p. 19.
32. Wyn Q. Bowen, « Missile Defense : Threats and Perceptions », *International Affairs*, vol.77, no.3 (juillet 2001), p. 493.
33. Frank P. Harvey, « Prolifération, états parias et défense nationale antimissile : évaluation des préoccupations et des intérêts canadiens et européens », *Revue militaire canadienne*, vol.1, no.4 (hiver 2000-2001), p. 76.
34. *Ibid.*
35. Wyn Q. Bowen, *op. cit.*, p. 490.
36. Ivo H. Daalder et Christopher Makins, « Towards a Transatlantic Consensus on Missile Defense », *Survival*, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 64.
37. Wyn Q. Bowen, *op. cit.*, p. 491.
38. *Ibid.*, p. 496.
39. *Ibid.*, p. 494.
40. *Ibid.*, p. 494.
41. *Ibid.*, p. 495.
42. Tomas Valasek, *op. cit.*
43. Wyn Q. Bowen, *op. cit.*, p. 499.
44. *Ibid.*, p. 496. Traduction libre. Par contexte régional, l'auteur réfère à des régions comme le sous-continent Indien et le Moyen-Orient.

45. Richard Sokolsky, *op. cit.*, p. 124.
46. Ivo H. Daalder et Christopher Makins, *op. cit.* p. 61.
47. François Heisbourg, « A View from Europe », *Survival*, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 69.
48. Ivo H. Daalder et Christopher Makins, *op. cit.* p. 63. Traduction libre.
49. *Ibid.*, p. 61.
50. *Ibid.*, p. 61. Traduction libre.
51. François Heisbourg, *op. cit.*, p. 70.
52. *Ibid.*, p.70.
53. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.*
54. Bruce Blair, *op. cit.*
55. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.*
56. Lisbeth Gronlund et George Lewis, « How a Limited National Missile Defense Would Impact the ABM Treaty », *Arms Control Today*, vol.29, no.7, p. 13. Traduction libre.
57. Bruce Blair, *op. cit.*
58. Lgén George E.C. Macdonald, *op. cit.*, p. 10.
59. John Newhouse, *op. cit.*, p. 106.
60. *Ibid.* p. 106.
61. Canada, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, *Strategic Assessment 2001*, Ottawa, le Ministère, sept. 2001, p. 118. Traduction libre.
62. John Newhouse, *op. cit.*, p. 105.
63. Richard Sokolsky, *op. cit.*, p. 122.
64. Bruce Blair, *op. cit.*
65. John Newhouse, *op. cit.*, p. 100. Traduction libre.

66. *Ibid.*, p. 106.
67. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.*
68. Lisbeth Gronlund et George Lewis, *op. cit.*, p. 13.
69. *Ibid.*, p. 13.
70. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.*
71. John Newhouse, *op. cit.*, p. 105.
72. *Ibid.*, p. 105.
73. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.* Traduction libre.
74. *Ibid.*
75. Jeremy Stocker, *op. cit.*
76. ÉTATS-UNIS, CENTER FOR DEFENSE INFORMATION, *op. cit.*
77. *Ibid.*
78. *Ibid.*
79. *Ibid.*
80. Erik Eckholm, « U.S. Diplomat in Beijing to Calm Fears on Antimissile Project », *New York Times*, 15 mai 2001, p. A10.
81. Ivo H. Daalder et Christopher Makins, *op. cit.* p. 64.
82. *Ibid.*, p. 64.
83. Lgén George E.C. Macdonald, *op. cit.*, p. 10.
84. *Ibid.*, p. 10.
85. Andrew Phillips, « Going Ballistic », *Maclean's*, 15 mai 2000, p. 17.
86. CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Position du Canada sur les principales questions relevant de la politique nucléaire* (en ligne), Direction du contrôle des armements, du

désarmement et de la non-prolifération, Ottawa, 2001 (consulté le 13-09-2001). Sur Internet : <URL : http://www.dfait-maeci.gc.ca/arms/new_nuclear-f.asp>.

87. *Ibid.*

88. *Ibid.*

89. James Fergusson, « Getting it Right : The American National Missile Defense Programme and Canada », *Canadian Defense Quarterly*, vol. 27, no.4 (été 1998), p. 22 et 23. Monsieur Fergusson démontre les liens qui existent entre les systèmes antimissiles, notamment en ce qui a trait à la détection d'un lancement de missile balistique.

90. *Ibid.* p. 23.

91. Lgén George E.C. Macdonald, *op. cit.*, p. 8.

92. Linda Rothstein, « Ignore that missile – it's headed for Toronto », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 56, no.4 (juillet/août 2000), p.12.

93. Joel Baglole, « New U.S. Missile-Defense Plan Strains Relations With Canada », *Wall Street Journal*, 11 mai 2000, p. A21.

94. CANADA, INSTITUTE OF PEACE AND CONFLICT STUDIES, *op. cit.*
Traduction libre.

95. James Fergusson, *op. cit.*, p. 20.

96. Andrew Phillips, *op. cit.*, p. 18.

97. Lgén George E.C. Macdonald, *op. cit.*, p. 6.

98. *Ibid.*, p. 11.

99. *Ibid.*, p. 6.

100. « Special: missile defences: A shield in space », *The Economist*, 3 juin 2000, p. 22.

101. *Ibid.*, p. 22.

102. CANADA, DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE, *op. cit.*, p.16.

103. Lcol (USAF) Charles Sotwell, Major (USAF) Joginder Dhillon et Capt (USAF) Deborah C. Pollard, « Ballistic Missile Defense for the Twenty-first Century : At the Crossroads of Global Security », *Airpower Journal*, édition spéciale 1994, p. 54.

104. *Ibid.*, p. 53.
105. ASSEMBLY OF WESTERN EUROPEAN UNION, *Anti-Missile Defense for Europe (III) Conditions for a European anti-missile defense policy* (en ligne), Rome, 20-21 avril 1993 (consulté le 29-9-2001). Sur Internet : <URL : <http://www.fas.org/spp/starwars>>.
106. Richard Sokolsky, *op. cit.*, p. 114. Traduction libre.
107. *Ibid.*, p. 114. Cette proposition s'inspire de la page 114 du texte de monsieur Sokolsky. En somme, il met en relief la possibilité d'une complémentarité entre certains projets antimissiles américains et européens.
108. Mark Hewish, « Canada Considers Joining U.S. NMD », *Janes International Defense Review*, 10/1999, p. 11.
109. Lgén John Costello, « Departing SMDC Chief Sees Global Missile Defense Inevitable », *Defense Daily*, vol. 209, no. 57, 26 mars 2001, p. 1.
110. Lewis A. Dunn, « Coordinated Security Management – Towards a New Framework » *Survival*, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 86. Traduction libre.
111. *Ibid.* p. 86.
112. CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, *op. cit.* (2001)
113. CANADA, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, *op. cit.* (25 oct. 2001)

Bibliographie

ASSEMBLY OF WESTERN EUROPEAN UNION, *Anti-missile Defense for Europe (III) Conditions for a european anti-missile defense policy* (en ligne), Rome, 20-21 avril 1993 (consulté le 29-9-2001). Sur Internet : <URL : <http://www.fas.org/spp/starwars>>.

BAGLOLE, Joel. « New U.S. Missile-Defense Plan Strains Relations With Canada », *Wall Street journal*, 11 mai 2000, p. A21.

BLAIR, Bruce. *Impact of NMD on Russia, Nuclear Security* (en ligne), Center for Defense information, dernièrew 12 0 0 12 90 658049 Tm(ation,92 Tm(ation, dernio 658049 Tm(ati.8856 Tm

JENN, Lewis A. « Coordinated Security Management – Towards a New Framework »
Survival, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 86-90.

CKHOLM, Erik. « U.S. Diplomat in Beijing to Calm Fears on Antimissile Project »,
New York Times, 15 mai 2001, p. A10.

EDITORIAL. « Commit to Paper », *The Washington Post*, 16 nov. 2001, p. A46.

ÉTATS-UNIS. CENTER FOR DEFENSE INFORMATION. *National Missile Defense
What Does It All Mean?* (en ligne), Washington D.C., sept. 2000 (consulté le 15-11-
2001). Sur Internet : <URL : <http://www.cdi.org>>.

ÉTATS-UNIS, NATIONAL INTELLIGENCE COUNCIL. *Foreign Missile
Developments and the Ballistic Missile Threat to the United States Through 2015* (en
ligne), Washington, CIA, sept. 1999 (consulté 9-11-2001). Sur Internet : <URL :
<http://www.cia.gov/cia/publications/nie/nie99msl.html>>.

ÉTATS-UNIS, THE WHITE HOUSE, Office of the Press Secretary. « Remarks by The
President to Students and Faculty at National Defense University (en ligne) »,
Washington D.C., 1 mai 2001 (consulté le 29-9-2001). Sur Internet : <URL :
<http://www.fas.org/nuke/control/abmt/text/treaty-abm-010501htm>>.

FERGUSSON, James. « Getting it right : The American national missile defense
programme and Canada », *Canadian Defense Quarterly*, vol. 27, no.4 (été 1998),
p. 20-24.

GRONLUND, Lisbeth et George LEWIS. « How a Limited National Missile Defense
Would Impact the ABM Treaty », *Arms Control Today*, vol.29, no.7, p. 7-13.

HARVEY, Frank P. « Prolifération, États parias et défense nationale antimissile :
évaluation des préoccupations et des intérêts canadiens et européens, *Revue militaire
canadienne*, vol.1, no.4 (hiver 2000-2001), p. 69-78.

HEISBOURG, François. « A View from Europe », *Survival*, vol. 43, no.3 (automne
2001), p. 67-70.

HEWISH, Mark. « Canada considers joining U.S. NMD », *Janes International Defense
Review*, 10/1999, p. 11.

KOCH, Andrew. « Stop and START Summit », *Jane's Defence Weekly*, 21 juin 2000,
p. 19.

LAGRANGE, Icol Mario. « Global Ballistic Missile Defence : A Solution to the national
Missile Defence Controversy », *Collège des Forces Canadiennes Revue 2001*, Toronto,
2001, p. 49-60.

- MACDONALD, Igen George E.C., « NORAD et le NMD : Le point de vue du Commandant adjoint », *Revue Militaire Canadienne*, vol.1, no.2 (été 2000), p. 5-12.
- MILLER, Steven E. « The Flawed Case for Missile Defence », *Survival*, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 95-109.
- NEWHOUSE, John. « The Missile Defense Debate », *Foreign Affairs*, juillet/août 2001, p. 97-109.
- PHILLIPS, Andrew. « Going Ballistic », *Macleans*, 15 mai 2000, p. 16-18.
- ROTHSTEIN, Linda. « Ignore that missile – it's headed for Toronto », *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 56, no.4 (juillet/août 2000), p.12.
- SHOTWELL, Lcol Charles (USAF), Major Joginder DHILLON (USAF) et Capt Deborah C. POLLARD (USAF). « Ballistic Missile Defense for the Twenty-first Century : At the Crossroads of Global Security », *Airpower Journal*, édition spéciale 1994, p. 42-56.
- SIRAK, Michael. « BMD Takes Shape », *Jane's Defence Weekly*, 18 avril 2001, p.29-32.
- SOKOLSKY, Richard. « Imagining European Missile Defense », *Survival*, vol. 43, no.3 (automne 2001), p. 111-128.
- « Special: missile defences: A shield in space », *The Economist*, 3 juin 2000, p. 21-23.
- STOCKER, Jeremy. *Living with national missile defence* (en ligne), Global Defence Review Ltd 2000 - 2001. (consulté le 11-8-2001, Sur Internet : <URL : <http://www.global-defence.com>>).
- VALASEK, Tomas. *Europe's Missile Defense Options* (en ligne), Center for Defense Information, mars 2001 (consulté le 22-11-2001). Sur Internet : <URL : <http://www.cdi.org/dm/2001/issue3/emd.html>>.